

# Parc national de la Vanoise

## Objectif 2.1.3 Valoriser les activités agropastorales contribuant à la protection des patrimoines et des paysages

### Contexte

[...]

Les alpages sont les principaux points d'entrée du parc national pour la majorité des visiteurs. Au-delà de la présence saisonnière des troupeaux, le caractère accueillant des alpages s'exprime à travers de nombreuses traces matérielles. L'exploitation économique d'alpages éloignés des sièges d'exploitation génère des besoins d'accès motorisés, des besoins en eau pour l'abreuvement et le lavage. Elle impose des contraintes de fonctionnalité des bâtiments, pour les hommes et les animaux. La réglementation et ses modalités d'application prévoient des dispositions adaptées à la pratique pastorale et aux besoins des alpagistes, au titre d'une solidarité économique et sociale avec l'aire d'adhésion. Les équipements nécessaires doivent prendre en compte les enjeux de protection des patrimoines.

### Enjeux

[...]

### Objectifs poursuivis

- La charte exprime une volonté politique forte de soutenir l'activité pastorale, en priorité dans les secteurs où sa contribution aux objectifs de protection des patrimoines et du caractère est la plus manifeste

[...]

- La gestion agroenvironnementale est à poursuivre et à développer pour favoriser, au besoin, l'adaptation des pratiques pastorales sur la base d'une évaluation préalable au cas par cas, aussi bien pour les espaces pastoraux que les prairies de fauche d'altitude présentes dans le coeur.

### Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
2.1.3.i - Favoriser le lien	Accompagner les projets		Organisations

# Parc national de la Vanoise

entre agriculteurs et visiteurs par l'agritourisme, lorsqu'il est compatible avec le maintien du caractère du parc national			professionnelles agricoles, exploitants agricoles
---	--	--	---

Référence ID de l'article : #4211

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-25 12:57